



## **PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020**

Le 10 juillet 2020, à 19h00,

le Conseil Municipal de la Commune d'Arsac, dûment convoqué le 2 juillet 2020, par Madame le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Nadine DUCOURTIOUX - Maire.

**Étaient Présents** : Laurence ALIAS – Amandine BIDART – Jean-Paul BOSC – Catherine BOUDOU – Laurent CADUSSEAU – Eric CHARBONNIER – Arlette CHAVANNE – Christelle CUMIA – Monique DIGEON – Jean-Yves GAILLARD – Jean-Christophe ARROUY-HELSON – Jonathan KOBBS – Dominique LAFRENOY – Fabrice LAMBERT – Dagmar MARCHAND – Huguette PANOZZO – Yoann PHOENIX – Hélène PIQUER – Rosy PIRAME – Sandra ROSSI-LOPEZ – Gérard SONGY

formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs** : Frédéric AURIER à Eric CHARBONNIER  
Guylaine BEYNA à Dominique LAFRENOY  
Sylvie CAPERA-VIGNES à Hélène PIQUER  
Romain DUCOLOMB à Jean-Paul BOSC  
Emmanuel SEEBERGER à Nadine DUCOURTIOUX

**Secrétaire de séance** : Jonathan KOBBS

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS****2020.10.07-01 ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléants pour la Commune d'Arsac

Vu les articles L.283 à L. 293 du Code Électoral ;

Vu les articles R.131 à R. 148 du Code Électoral ;

Considérant que la désignation des délégués et celle des suppléants ont lieu séparément. Le Conseil Municipal procède à celle des suppléants aussitôt après l'élection des délégués.

Considérant qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le Maire.

Il comprend en outre :

- les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin,
- les deux membres du Conseil Municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le bureau est ainsi composé comme suit :

- Madame Nadine DUCOURTIOUX, Maire, Présidente,
- Madame Arlette CHAVANNE, Conseillère Municipale,
- Monsieur Gérard SONGY, Adjoint au Maire,
- Madame Amandine BIDART, Conseillère Municipale,
- Monsieur Jean-Yves GAILLARD, Conseiller Municipal.

Une liste de candidats a été déposée avant l'ouverture du scrutin.

Sont candidats :

Liste présentée par Madame Nadine DUCOURTIOUX

**Délégués :**

Nadine DUCOURTIOUX  
 Frédéric AURIER  
 Monique DIGEON  
 Dominique LAFRENOY  
 Hélène PIQUER  
 Gérard SONGY  
 Huguette PANOZZO  
 Eric CHARBONNIER  
 Amandine BIDART  
 Laurent CADUSSEAU  
 Catherine BOUDOU  
 Jean-Yves GAILLARD  
 Laurence ALIAS  
 Jean-Christophe ARROUY-HELSON  
 Rosy PIRAME

**Suppléants :**

Jean-Paul BOSC  
 Christelle CUMIA  
 Fabrice LAMBERT  
 Arlette CHAVANNE  
 Emmanuel SEEBERGER

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, il est procédé au dépouillement du vote sous le contrôle du bureau électoral. Les résultats sont proclamés.

Sont élus à la représentation, à la proportionnelle, à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel : la liste présentée par Madame Nadine DUCOURTIOUX.

24 suffrages obtenus, soit 15 mandats de délégués et 5 mandats de suppléants.

**Sont élus délégués :**

Nadine DUCOURTIOUX  
Frédéric AURIER  
Monique DIGEON  
Dominique LAFRENOY  
Hélène PIQUER  
Gérard SONGY  
Huguette PANOZZO  
Eric CHARBONNIER  
Amandine BIDART  
Laurent CADUSSEAU  
Catherine BOUDOU  
Jean-Yves GAILLARD  
Laurence ALIAS  
Jean-Christophe ARROUY-HELSON  
Rosy PIRAME

**Sont élus suppléants :**

Jean-Paul BOSC  
Christelle CUMIA  
Fabrice LAMBERT  
Arlette CHAVANNE  
Emmanuel SEEBERGER

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30